

DECRET N° 2001-261 du 17 JUILLET 2001

portant création d'une Commission ad hoc
chargée du suivi des travaux de construction
du Palais des congrès de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 1996 ;

VU le décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé une Commission ad hoc chargée du suivi quotidien des
travaux de construction du Palais des Congrès à Cotonou.

Article 2 : La Commission se compose comme suit :

Président : Monsieur Michel ATADJO DJOVOYEDO, Conseiller Technique
aux Travaux Publics et aux Transports du Président de la
République ;

Membres : - Monsieur François DJEKETE, Directeur des Etudes Techniques
au Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

- Lieutenant-Colonel Norbert BADET, Directeur du Service de
génie au Ministère d'Etat, chargé de la Défense Nationale.

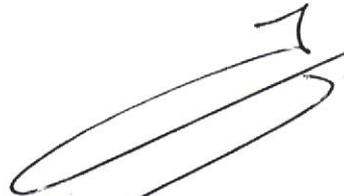
Article 3 : La Commission a pour mission de suivre au jour le jour, le déroulement
des travaux de construction du Palais des Congrès à Cotonou et d'en rendre compte
au fur et à mesure et fidèlement à la haute Autorité.

.../...

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 17 Juillet 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a small '1' above it and a '3' below it, all enclosed within a long, thin, diagonal line that extends from the bottom left towards the top right of the page.

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 MECCAG-PD 4 MECDN 4 MTPT 4 INTERESSES 3 JO 1.